



Salaires dans le sport : une grande claque pour les salarié·es !

Les négociations annuelles dans le sport ont commencé en... septembre 2024. Elles s'achèvent seulement fin avril, avec un goût amer pour les salarié·es.

A plusieurs reprises, les employeurs du sport ont repoussé ces discussions, en prétextant de l'instabilité politique et des incertitudes liées au budget de l'Etat. Fin janvier, ils ont fini par accoucher de ce qu'ils ont présenté comme « un grand geste » : 0.5% d'augmentation des minima salariaux pour juillet 2025. Pour la CGT, c'est effectivement un grand geste... de mépris et de violence envers les organisations syndicales et, plus grave, envers toutes et tous les salarié·es du monde du sport.

La prolongation de la discussion a fini par aboutir sur l'avenant 210, signé uniquement par la CFDT. Cet avenant prévoit une augmentation d'1% en juillet, puis de nouveau 1% en janvier 2026. Ces augmentations des minima salariaux ne permettent même pas de compenser l'augmentation du coût de la vie.

En 2020, les salarié·es du sport ont accepté de ne pas négocier d'augmentations pour ne pas peser sur leurs structures à l'arrêt à cause de la pandémie mondiale de Covid-19. Depuis, l'inflation a été galopante et les négociations de la branche n'ont pas permis de maintenir le niveau de vie de salarié·es déjà largement précarisés (temps partiels imposés, multi-employeurs, qualifications mal reconnues et trop peu valorisées...). Les salarié·es du sport ont fait leur part. Maintenant que l'inflation tend à ralentir (un peu), le minimum aurait été de récompenser ces efforts et de revaloriser les salaires pour maintenir et même, soyons ambitieux·ses, améliorer les conditions d'existence des travailleuses et des travailleurs du sport.

Là où la CGT est forte et majoritaire, c'est ce que nous avons obtenu :

- A Basic-Fit, les premières négociations annuelles obligatoires ont permis de sanctuariser un véritable 13^{ème} mois, d'intégrer une prime importante dans le salaire de base et de revaloriser ce salaire de 3.5% en plus ;
- A Climb Up, les grèves parisiennes ont appuyé une négociation âpre, qui permet aux salarié·es de voir leurs salaires revaloriser (de 3,3% à 4,2% pour les non-cadres) bien au-delà des négociations de la branche et de gagner de meilleures conditions de travail et de représentation du personnel (création d'une commission SSCT, création d'une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles...)

La CGT, c'est l'organisation qui se tient aux côtés des salarié·es qui relèvent la tête et font valoir leur droit à la dignité. Rejoindre la CGT, construire des collectifs CGT sur les lieux de travail, présenter des listes CGT aux élections du CSE, voter et faire voter CGT dans les élections CSE et TPE, c'est se battre pour notre droit à exister et à travailler dignement.

Que vous soyez éducatrice ou éducateur sportif, salarié·e de l'entretien, de l'accueil, de la maintenance, cadres, sportifs ou entraîneuses, tout le monde a sa place à la CGT !

Pour se syndiquer, contactez-nous : sport@ferc-cgt.org

Annexe : nouvelles grilles salariales conventionnelles (temps plein en brut)

Groupe CCNS	Minima applicables à partir de juillet 2025	Minima applicables à partir de janvier 2026
1	1830.12 €	1848.42 €
2	1866.48 €	1885.14 €
3	1978.09 €	1997.87 €
4	2078.58 €	2099.37 €
5	2310.88 €	2333.99 €
6	2837.60 €	2865.97 €
7	40 195.98 €	40 597.94 €
8	46 370.11 €	46 833.81 €